

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT



N°: DE/44/8.4/20.03.2017-7

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	5
Présents	38	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 20 Mars 2017, après convocation légale reçue le 14 Mars 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents : M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Patricia COURTIER, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Alain MILON, Mme Laurence MONTERDE, Mme Véronique MURZILLI, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés : Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Alain BRES (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), Mme Martine CASADEÏ (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), M. Jean-Claude DANY (pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à M. Christian RIOU).

Etaient Absents non représentés : M. Rémy ARNAUD, Monsieur Jean BERARD, M. Pascal BONNIN, Monsieur Yannick LIBOUREL.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence au Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon en charge du SCOT

Monsieur Christian GROS, Président, indique à l'assemblée que par délibération DCS N°2017-03 en date du 24 février 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon a délibéré pour l'adhésion de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence au Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon en charge du SCOT.

Par courrier en date du 28 février 2017, le Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon (SMBVA) a demandé à la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat de délibérer afin d'approuver cette adhésion

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence au Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon en charge du SCOT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :
Affiché le :

Christian GROS
Président de la Communauté de communes

Les Sorgues du Comtat

